



## AVIS D'ENQUETE

**Commune de Cudrefin**  
**Prolongation de la zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC**  
**Parcelle n° 459**

---

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique :

- **La modification du règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle n° 459 » ;**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'art. 47 OAT ;**
- **la modification du règlement «Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle no 459».**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Cudrefin (Maison de Commune, Grand-Rue 2, 1588 Cudrefin)) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

**du 1er mars au 30 mars 2025 inclusivement,**

où les intéressés peuvent en prendre connaissance. **Les pièces sont également disponibles à l'adresse [www.vd.ch/dgtl](http://www.vd.ch/dgtl) sous la rubrique Actualités.**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Cudrefin (Maison de Commune, Grand-Rue 2, 1588 Cudrefin) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

La Direction générale du territoire et du logement